

72 - Autorisation de signatures concernant le marché de missions de conseils, d'assistance technique et de maintenance sur les automatismes et les installations électriques des équipements industriels

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Pour assurer la maintenance des automatismes et des installations électriques des services de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Besançon, le département Eau et Assainissement a lancé une consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum, ni maximum, conclu avec plusieurs titulaires (3 sous réserve d'un nombre suffisant d'offres), passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics. L'estimation de ce marché, sur sa durée totale, est de 550 000 € HT.

Le marché est passé pour une période initiale d'un an. Il pourra être reconduit par période successive d'un an. Le nombre maximum de reconductions est de 3.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation le 7 mai 2013. La date limite de remise des offres était fixée au 24 juin 2013.

15 dossiers ont été téléchargés sur la plateforme et 4 entreprises ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres du 12 juillet 2013 a retenu 3 entreprises :

- SPIE EST, 2 rue de l'Initiative - 90800 BAVILLIERS
- ELECTRICITE INDUSTRIELLE J TRICOT, 74 avenue de la Malgrange - 54140 JARVILLE LA MALGRANGE
- CEGELEC, ZA Technoland - 685 rue Armand Japy - 25460 ETUPES.

Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché avec les trois entreprises retenues.

«M. LE MAIRE : Pas d'opposition».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.